

# LA GUIDE PRATIQUE COLLECTE DES DÉCHETS ÉDITION 2018

**NE TRIEZ PLUS  
AU HASARD**  
[À CONSERVER !]



# ÉDITO

La production de déchets ne cesse d'augmenter depuis 40 ans, il est impératif d'agir pour préserver notre environnement !

La CCALN, en tant que Territoire à Energie positive pour la croissance verte, mène une politique volontariste en faveur de la réduction de son empreinte écologique.

Développement des énergies propres, réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics et tri des déchets en sont les actions emblématiques.

Nous sommes heureux de vous remettre aujourd'hui ce guide pratique qui vous accompagnera dans votre quotidien afin qu'ensemble nous poursuivions nos efforts en matière de recyclage, valorisation et réduction de nos déchets.

Nous comptons sur vous pour nous accompagner dans cette démarche.

**Le tri des déchets, l'affaire de tous, pour l'avenir de tous !**

**Pierre BOULANGER**  
Président de la CCALN

**Yves COTTARD**  
Vice-Président Environnement

## Sommaire

- 4 Emballages plastiques, métal et briques
- 5 Papiers et emballages en carton
- 6 Emballages en verre
- 7 Ordures ménagères
- 8 Déchèteries
- 10 Prévention des déchets
- 11 Calendrier de collecte 2018

## Un doute, une question ?



Rendez-vous sur  
[www.avrelucenoie.fr](http://www.avrelucenoie.fr)



03 22 09 75 32

**Communauté de communes  
Avre Luce Noye**  
144 rue du Cardinal Mercier  
80110 Moreuil



# EMBALLAGES PLASTIQUES, MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES



CCALN : 14 kg/an/hab  
 🇫🇷 : 16 kg/an/hab



## Bouteilles et flacons

- **Alimentaire** : bouteille d'eau, lait, soda...
- **Produits ménagers** : adoucissant, javel...
- **Hygiène** : shampoing, gel douche...



## Briques alimentaires

Lait, jus de fruits,  
soupes, crème fraîche...



## Boîtes de conserve, canettes, aérosols, barquettes aluminium...



## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je vide mes emballages avant de les déposer dans mon sac
- ✓ Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et je peux les compresser pour gagner de l'espace dans mon sac
- ✓ Attention : les emballages ayant contenu des produits toxiques sont à déposer en déchèterie



## ✗ Erreurs classiques

Pots, barquettes et films plastiques  
et divers petits objets



## DÉCHETS DE SOINS

Il est interdit de déposer vos déchets de soin (seringues, cotons souillés...) dans vos sacs ! Ils doivent être apportés en pharmacie.

# PAPIERS ET EMBALLAGES EN CARTON



CCALN : 19 kg/an/hab  
 : 21 kg/an/hab



## Tous les papiers

Enveloppes, catalogues, prospectus, livres et cahiers



## Cartonnettes

Emballages en carton de yaourts, céréales...



## Grands cartons

A déposer en priorité en déchèterie ou plier, lier et poser à côté de votre sac bleu

## ✘ Erreurs classiques

Films plastiques des revues, cartons souillés, essuie-tout, mouchoirs usagés



 Les seringues représentent un danger pour les personnels de collecte et ceux du centre de tri



Attention : je retire le polystyrène des cartons



## LES BONS RÉFLEXES

✓ Je ne déchire pas mes papiers, les morceaux trop petits ne seront pas recyclés

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Mettre un Stop Pub (disponible à la CCALN) sur sa boîte aux lettres, c'est environ 36 kg par an de papier en moins !



# EMBALLAGES EN VERRE, POTS ET BOCAUX



CCALN : 38 kg/an/hab  
 : 36 kg/an/hab

Bravo pour votre geste, continuez !



**Verre**  
Bouteilles, pots et bocaux  
en verre alimentaire

## ✘ Erreurs classiques

Miroirs, faïence et vaisselle ont une composition chimique différente et ne sont pas recyclables



**Attention** : je retire  
les bouchons et les couvercles



## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Inutile de laver le verre que je jette
- ✓ Je dépose les couvercles en métal dans mon sac jaune
- ✓ Pour préserver la quiétude des riverains, je dépose le verre avant 22 h

## Le verre se recycle à l'infini !

1 bouteille  
en verre



1 bouteille  
en verre



# ORDURES MÉNAGÈRES (OM)

C'est la partie des déchets que l'on ne peut pas recycler, ils sont collectés en porte à porte toutes les semaines.



## Stop aux dépôts sauvages !

En plus de dégrader le paysage, les dépôts sauvages polluent le sol, l'air et l'eau. **Gardons nos espaces propres.** Les dépôts sauvages sont interdits dans la rue depuis la loi du 15 juillet 1975.

## QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS ?

Emballages en plastique, en carton, en métal, en papier et en verre



Collecte

Centre de tri  
SMITOM  
du Santerre

Usine  
de recyclage  
= seconde vie



Plus on trie, moins on jette et la nature s'en porte mieux

Coût recyclage



OM Ordures ménagères résiduelles



ISDND\* Secode à Boves  
= stockage dans le sol

\*Installation de stockage des déchets non dangereux



Le traitement des déchets enfouis coûte cher et ne produit aucun bénéfice

Coût enfouissement



# LES DÉCHÈTERIES

Bien trier ses déchets, c'est aussi bénéficier des services des deux déchèteries présentes sur le territoire.



## AILLY-SUR-NOYE

Route de Louvrechy - Tél. : 03 22 41 01 22

	Matin	Après-midi	Public accepté
<b>Lundi</b>	Fermée	14 h - 18 h	Ouvert à tous
<b>Mardi</b>	9 h - 12 h 30	14 h - 18 h	Matin réservé aux professionnels
<b>Mercredi</b>	9 h - 13 h	14 h - 18 h	Ouvert à tous
<b>Judi</b>	9 h - 12 h 30	14 h - 18 h	Matin réservé aux professionnels
<b>Vendredi</b>	9 h - 12 h 30	14 h - 18 h	Ouvert à tous
<b>Samedi</b>	9 h - 13 h	14 h - 18 h	Ouvert à tous
<b>Dimanche</b>	9 h - 11 h 45	Fermée	Dimanche réservé aux particuliers

**Attention :** les déchèteries sont fermées les jours fériés

## MOREUIL

RD 23 entre Moreuil et Démuin - Tél. : 03 22 09 84 11

	Matin	Après-midi	Public accepté
<b>Lundi</b>	Fermée	14 h - 18 h	Ouvert à tous
<b>Mardi</b>	9 h - 13 h	14 h - 18 h	Matin réservé aux professionnels
<b>Mercredi</b>	9 h - 13 h	14 h - 18 h	Ouvert à tous
<b>Judi</b>	9 h - 13 h	14 h - 18 h	Matin réservé aux professionnels
<b>Vendredi</b>	9 h - 13 h	14 h - 18 h	Ouvert à tous
<b>Samedi</b>	9 h - 13 h	14 h - 18 h	Ouvert à tous
<b>Dimanche</b>	9 h - 11 h 45	Fermée	Dimanche réservé aux particuliers



## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je vérifie que mes déchets y sont acceptés
- ✓ Je trie mes déchets par filière en amont pour ne pas perdre de temps sur place
- ✓ Je respecte les consignes du gardien

# LES DÉCHETS ACCEPTÉS



adelphe



Cartons à plat

écomobilier



Mobilier

eco-systemes



Déchets d'équipements électriques et électroniques



Cartouches d'encre

ALIAPUR  
COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS



Pneumatiques

recylum



Déchets verts



Encombrants



Huiles de vidange

Eco  
BDS



Déchets dangereux des ménages



Huiles de friture



Métaux



Lampes et néons



Radiographies



Amiante  
(sous conditions,  
contactez la CCALN)



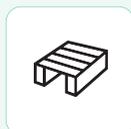
Déblais,  
gravats



Piles  
et batteries



Plâtre (Moreuil  
uniquement)



Bois

## Et que deviennent ces déchets ?

- Les déchets verts sont compostés
- Les ferrailles, cartons, DEEE, bois, mobilier, huiles, pneumatiques sont recyclés
- Les gravats sont réutilisés en remblais
- Les déchets dangereux sont l'objet de traitements spécifiques adaptés
- Le tout-venant est enfoui dans le sol



# MOINS DE DÉCHETS

**ÇA COMMENCE PAR DES GESTES SIMPLES !**

Réduire ses déchets, ce n'est pas compliqué ! Tout commence lors de vos courses : choisissez des produits avec peu d'emballages et, de préférence, des emballages recyclables. Pensez au réemploi, au don, à la vente d'occasion et à la réparation de vos objets.

10

## Dans le jardin

### Pensez au mulching !

Avec une tondeuse mulching ou grâce à un kit adaptable sur votre tondeuse classique, l'herbe est finement broyée puis laissée sur le sol. Elle se dégrade naturellement et nourrit votre pelouse.



### Pratiquez le compostage !

Compostez vos déchets de cuisine et de jardin : vous obtiendrez gratuitement en quelques mois un compost de qualité, bénéfique pour vos plantations.



Des composteurs sont disponibles à tarif préférentiel sur réservation auprès de la CCALN

## À la maison

### Réduisez le gaspillage alimentaire

Contrôlez la température du réfrigérateur, cuisinez vos restes plutôt que de les jeter.

Vérifiez les dates limites de consommation et faites la différence entre **DLC**, Date Limite de Consommation, à ne pas dépasser pour les produits périssables et **DDM**, Date de Durabilité Minimale, même si elle est dépassée, le produit n'est pas dangereux pour la santé et peut être consommé.



### Buvez l'eau du robinet

Cette pratique est sans risque, l'eau est saine et contrôlée, plus économique, c'est également du plastique en moins !

